



RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

**A retourner au plus tard 15 jours
avant la manifestation**

Nom et prénom du demandeur (obligatoirement le président pour une association) :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Nom de l'association et adresse :

Type ou nom de la manifestation :

Date et heure de la manifestation :

Combien de temps occuperez-vous la salle ? (merci de préciser les dates et heures effectives, préparation et rangement compris)

Responsable administratif :

Mme Adeline FRITZ

☎ : 03.89.35.74.77

mail : mission@vieuxthann.fr

Autorisation d'ouverture tardive de soirée

OUI NON

Débit temporaire de boissons

OUI NON

Responsable salle :

M. Raymond STIMPFLING

☎ : 06.83.13.68.13

mail : raymond.stimpfling52@gmail.com

Pour les demandes d'affichage (affiches au format A0 à fournir par vos soins en fonction du nombre d'emplacements disponibles) et les praticables :

Service technique :

Mme Estelle MIEHE

☎ : 03 67 35 03 29

mail : service.technique@vieuxthann.fr

Matériel demandé :

Nombre de tables :

Nombre de chaises :

Vaisselle (assiettes, couverts, verres, tasses)

OUI NON

Praticables :

2 X 3 m

2 X 4 m

3 X 4 m

4 X 4 m

Autorisation d'affichage

OUI NON

Pièces à fournir avec ce formulaire:

- Caution : 1000€ + 50€ pour le badge (chèque(s) à libeller à l'ordre du Trésor Public)
- Chèque de règlement – à libeller à l'ordre du Trésor Public
- Attestation d'Assurance

IMPORTANT : En cas de diffusion de musique, la déclaration à la SACEM vous incombe.

Date et signature :



RÉSERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE VIEUX-THANN :

- Aucune date ne sera prise en compte sur simple demande, seul le formulaire de demande de réservation dûment rempli fait foi.
- Si le demandeur était amené à annuler sa demande de réservation, il devrait alors prévenir la Mairie dès que possible, par écrit, et au moins un mois à l'avance.
- La réservation ferme et définitive, avec signature de la convention et remise du paiement et de la caution, devra s'effectuer auprès du Responsable salle, dans le mois précédant la manifestation et au plus tard une semaine avant la date de la manifestation.
- **Toute réservation pour le compte d'autrui est interdite et donnera lieu à l'annulation et conservation de l'acompte.**
- **Merci d'estimer vos besoins en matériel/vaisselle 1 semaine au moins à l'avance. Passé ce délai, plus aucune demande de prêt de matériel ne pourra être prise en compte.**